



# GOLF EDUCATIF DE DOUAI

459, rue de Férin  
59500 DOUAI  
Tel: 03.27.88.05.32

## Protocole de reprise de l'activité golf au sein du GED à compter du 13/5/2020

L'accès au GED pour les membres cotisants du GED exclusivement se fera selon les créneaux de fonctionnement définis par la mairie, sachant que des créneaux seront réservés d'office aux enfants le mercredi pour les membres de l'EDG. Des créneaux pourront être réservés pour l'entretien du terrain ou à la demande du service des Sports de la mairie.

L'accès pour ces créneaux se fera via un système de réservation avec un **maximum de 6 personnes en accès simultané, sur un créneau de 2h** permettant un parcours 9 trous (1h15-1h30 par équipe). **L'accès se fait exclusivement par le stade sous contrôle des agents du stade.**

Les départs de chaque équipe de 2 joueurs se feront en shotgun ou dans l'ordre des départs sur le trou 1, en s'assurant de ne commencer chaque départ que lorsque le green aura été libéré. Les joueurs se croisant devront respecter les règles de distanciation.

De même si un échauffement (practice, putting, approche) est pratiqué avant le départ, il devra respecter ces mêmes règles.

Les joueurs devront venir avec leurs balles, marquées pour éviter tout échange, **y compris pour les balles de practice.**

Les joueurs sont également invités à disposer d'un flacon de gel pour se nettoyer les mains avant, après et éventuellement pendant le créneau.

Le clubhouse, vestiaires, sanitaires du GED resteront fermés. **Par exception, si un membre du bureau ou ASBC ayant la clé du chalet est présent, l'accès au sanitaire dans le chalet sera possible, mais le responsable présent devra assurer le nettoyage lavabo et WC avec savon, sopalin, produit de nettoyage à disposition dans cette partie du chalet, avant l'usage et après usage.**

Sur le terrain, les drapeaux ne devront pas être manipulés. Des blocs de mousse seront mis en place en fond de bogey, de façon à permettre la prise ou éjection de la balle sans toucher le mat ou le bogey. Par la suite, un système de relevage de la balle pourra être mis en place, il devra alors être manipulé avec un club, jamais à la main.

Ce protocole entrera en vigueur dès validation par la mairie et restera en fonction jusqu'au complet rétablissement confirmé de la situation sanitaire.

Le non-respect du présent protocole pourra entraîner l'exclusion du système de réservation et donc l'accès au terrain.

Didier SORLIER  
Président du GED